

Séance du lundi 07 mars 2016

Présents : Monsieur Christophe GOURMANEL, Madame Marie-Pierre HULOT, Monsieur Guy MAYA, Madame Martine CABIE, Monsieur Nicolas ANDREU, Monsieur Jérôme BALARAN, Monsieur Thierry BOURG, Madame Agnès BRUNELLO, Monsieur Étienne COMBES, Madame Nathalie FAURÉ, Monsieur Laurent GIMENEZ, Monsieur Luc PELISSIER, Madame Nathalie PITOT, Monsieur José TIGNÈRES, Madame Bérengère WAMBERGUE.

Représentés : .

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire(s) de la séance: Étienne COMBES.

Ordre du jour:

Ordre du Jour :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 1- Projet aménagement Coeur du Bourg | 2- Validation Projet Assainissement |
| 3- Indemnités Élus | 4- Numérotation |
| 5- Planning personnel école | 6- Site Internet |
| 7- Divers | 8- Questions Divers |

Délibérations du conseil:

Aménagement Lieu-dit Bonneville (DE_2016_007)

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement lieu-dit Bonneville, réalisé par le cabinet d'architecture Atelier ATP. Différents scénarios sont envisagés avec leurs avantages et leurs inconvénients.

A ce stade, le scénario n°1b est privilégié par les membres du Conseil Municipal (voir projet ci-joint).

L'aménagement du lieu-dit Bonneville et les frais annexes s'élèveront à :

Aménagement	104.585 €	(TVA en plus)
Terrain	152.600 €	(sans TVA)
Frais notarial	5.000 €	(TVA en plus)
Géomètre et Étude Géotechnique	4.000 €	(TVA en plus)
Maîtrise d'Oeuvre	<u>11.900 €</u>	(TVA en plus)
Total	278.085 €	

Au vue de ces éléments et afin de pouvoir autofinancer une partie des travaux d'aménagement du Bourg, le projet propose la vente des parcelles viabilisation comprise :

- | | |
|-----------------------------|------------------|
| - 6 parcelles en lot simple | 45.000 euros TTC |
| - 3 parcelles en lot double | 50.000 euros TTC |

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à l'**Unanimité** :

VALIDE le scénario n°1b pour l'aménagement du lieu-dit Bonneville conforme au projet soumis par le Cabinet d'Architecture Atelier ATP ci-joint,

VALIDE les tarifs de ventes des parcelles mentionnés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le Permis d'Aménager,

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives pour finaliser le projet,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Annexe n°1 (Page AA à AE)

Travaux Assainissement Le Bourg et Extension Condé (DE_2016_01)

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE_2015_067, approuvant le Schéma Communal d'assainissement Collectif et la délibération DE_2015_08, concernant la maîtrise d'oeuvre d'assainissement

L'entreprise CT2E ayant fait parvenir le rapport d'avant projet concernant les travaux d'assainissement collectif sur le Bourg et de l'extension sur le hameau de Condé.

Le montant estimatif des travaux sont :

Travaux	195.000 € HT
Frais Annexes	<u>21.000 € HT</u>
Total	216.000 € HT

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal à l'**Unanimité** :

ACCEPTE le montant des travaux proposé dans le rapport ci-joint,

DEMANDE que le montant soit inscrit sur le Budget d'Assainissement 2016,

DEMANDE à l'entreprise CT2E de lancer l'appel d'offre en procédure adaptée,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Annexe n°2 (Page AF à BH)

Instauration de la PAC suite à Création d'Assainissement Collectif (DE_2016_02)

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE_2016_01 concernant la décision de création d'un assainissement collectif sur le Bourg et de l'extension de celui du Hameau de Condé et la délibération DE_2015_10 concernant le tarif de la redevance d'assainissement pour l'année 2016.

Suite aux travaux de création d'Assainissement Collectif sur le Bourg et à l'extension sur le Hameau de Condé, il serait souhaitable d'instaurer les P.A.C. (Participation à l'Assainissement Collectif) pour autofinancer les travaux et entretien des stations.

Monsieur le Maire propose de porter les P.A.C. à :

- pour une première mise en place d'assainissement 4.500 euros
- pour un raccordement de maison ayant un assainissement individuel 2.500 euros

Ces sommes seront demandées dès le raccordement effectif aux réseaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** :

DÉCIDE d'instaurer les P.A.C. proposés ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Indemnités Maire et Adjointes 2016 (DE_2016_008)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1er janvier 2016, dans les communes de moins de 1.000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique aux taux plafonds. Cela représente une augmentation annuelle brute pour Mr le Maire de 1.824,84 euros et pour les trois adjoints de 4.447,80 euros.

Cependant, au vu de la baisse des dotations de l'État ; du projet de la création de l'école, qui aura des conséquences importantes avec une hausse de la masse salariale. Le budget 2016 sera, par conséquent, très contraint.

Monsieur le Maire demande que les indemnités du Maire et des Adjointes soient maintenues à un taux inférieur précisé ci-dessous :

- Mr le Maire : Mr GOURMANEL Christophe : 27 % de l'indice brut 1015;
- 1^{ère} adjointe : Mme HULOT Marie-Pierre : 5 % de l'indice brut 1015;
- 2^{ème} adjoint : Mr MAYA Guy : 5 % de l'indice brut 1015;
- 3^{ème} adjointe : Mme CABIÉ Martine : 5 % de l'indice brut 1015.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**Unanimité** :

ACCEPTE de maintenir les indemnités du Maire et des Adjointes aux taux mentionnés ci-dessus,
DEMANDE à Monsieur le Préfet du Tarn d'autoriser la commune de Grazac à maintenir ces taux,
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Site Internet de Grazac (DE_2016_009)

Monsieur le Maire informe aux membres du Conseil Municipal qu'une recrudescence d'habitants l'ont informé qu'ils ont des problèmes afin obtenir des informations administratives et qu'il serait souhaitable que la commune ait un "SITE INTERNET".

Monsieur Laurent GIMENEZ, Conseiller Municipal, est en charge du dossier. Ce site permettra d'obtenir des informations pratiques telles que : quels documents faut-il pour obtenir une Carte Nationale d'Identité ; quand faut-il faire le recensement militaire et à partir de quel âge ; quelles sont les heures d'ouvertures du secrétariat de la mairie ; quand et comment peut-on prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire, etc.....

Les montants proposés, des devis reçus, sont :

- UPSILON à Toulouse (31)	2.560,00 € HT
- ACG Web à Montans (81)	1.500,00 € HT
- ACCESSFORWEB à Grazac (81)	2.150,00 € HT
- FRESHCORE à Soual (81)	1.300,00 € HT

Où cet exposé, et après délibération, le Conseil Municipal à l'**Unanimité** :

DÉCIDE la création d'un site internet,

CHARGE Monsieur GIMENEZ Laurent de finaliser le dossier,

DEMANDE que le montant maximal pour la réalisation de ce projet soit de 1.500 € HT,

RETIENT l'entreprise FRESHCORE à Soual (81),

DEMANDE que cette somme soit inscrite au Budget Primitif 2016 en investissement,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Questions et Informations diverses :

Numérotation : Prévission d'achat de 64 plaques de Noms de routes et de rues et 288 plaques de numéros de maisons. Doit faire parvenir le devis au secrétariat.

Planning pour personnel pour École : Présentation d'un planning hebdomadaire type. Constitution d'un groupe chargé de sélectionner et auditionner les candidatures sur les différents postes à créer sur l'école. Sélection à la mi-avril 2016. Membres du groupe : Mmes HULOT Marie-Pierre et PITOT Nathalie; Mrs GIMENEZ Laurent, GOUMANEL Christophe et MAYA Guy.

Questionnaire PETR : Information relative au questionnaire envoyé par le PETR sur le transfert de compétences entre communes et Communautés de Communes. Un groupe d'élus doit se réunir pour donner une réponse : Mmes CABIE Martine et HULOT Marie-Pierre; et Mrs COMBES Étienne et MAYA Guy.

Levée de séance à 24 heures 20 minutes.